

LÉVIS INFOS



A12

Le Schéma Directeur de la Région Île de France a été approuvé le 27 décembre 2013 sans faire mention de l'A12 pour la première fois depuis 1965. Le projet est bien abandonné.



Concert Jazz à Toute Heure le 14 mars à Lévis

La 16^{ème} édition du Festival Jazz à toute heure fera étape à Lévis-

Saint-Nom.

Nous aurons le plaisir d'accueillir cette année Antonio Faraò American Quartet avec Chico Freeman en special guest.



Aux dires d'Herbie Hancock, **Antonio Faraò** se distingue par «sa conception harmonique, la joie

de ses rythmes, la grâce et l'ingéniosité de ses lignes mélodiques d'improvisation». Pareils éloges venus d'un artiste aussi exigeant montrent l'importance d'Antonio Faraò sur la scène internationale aujourd'hui et justifieraient à eux seuls le choix de notre festival. Fils d'un batteur de jazz et d'une artiste-peintre, il a baigné dans la musique dès sa plus tendre enfance. Après avoir appris le vibraphone et la batterie, il opte pour le piano et signe son premier album en 1991, des prix lui sont décernés, on l'invite dans les grands festivals où il côtoie les artistes les plus prestigieux. En 1998, il remporte le célèbre concours Martial Solal. Ses collaborations avec André Ceccarelli, Jack DeJohnette, Didier Lockwood et bien d'autres l'entraînent sur des chemins toujours différents mais ses diverses expériences sont à chaque fois couronnées de succès. Il sera entouré ce soir d'acolytes au talent incontesté : d'abord une va-



leur sûre du saxophone **Chico Freeman**, un militant de la musique noire américaine, qui renouvelle le be-bop, et le bassiste Cecil McBee, 78 ans, à qui la longévité a accordé

le privilège de collaborations aussi nombreuses que prestigieuses. Une soirée à ne pas manquer.

Retrouvez toute la programmation du Festival 2014 et réservez vos billets sur le site www.jazzatouteheure.com

Vendredi 14 mars à 20h30 au Centre Polyvalent d'Yvette

Votre Maire, Anne GRIGNON et les membres du conseil municipal vous souhaitent une excellente année 2014, remplie de joie, bonheur et réussite personnelle et professionnelle.



Le lévisien du mois : Laurent Lecoq

Artisan à Lévis depuis 1983, Laurent Lecoq fait partie de ces familles installées à Lévis depuis plusieurs générations.

Quand votre famille est-elle arrivée à Lévis ?



Mes grands-parents se sont installés à Lévis en 1945 avec ma maman Marie-Thérèse, qui avait alors 14 ans. Ils étaient d'origine suisse et étaient vachers, chargés de la vie quotidienne d'un troupeau. Ils ont travaillé dans pas mal d'endroits avant de s'installer à Lévis. Et ils sont restés travailler pour la famille Amiot jusqu'à leur retraite, il y avait à cette époque un élevage assez important sur le domaine. D'abord installés à la ferme des Néfliers jusqu'en 1957, ils ont ensuite habité à la ferme des Godets où venait d'être construite une écurie très moderne pour l'époque et puis un court temps dans une maison au Pommeret, prêtée par leur employeur pour y passer leur retraite.

Et vos parents ont décidé de rester.

Mes parents Marie-Thérèse et James se sont installés à Lévis aux Marronniers en 1954, ma maman y vit encore. Ma société y est toujours domiciliée d'ailleurs.

C'est votre père qui a créé l'entreprise Lecoq ?

Oui, il a créé son entreprise « Lecoq Peinture » en 1958, après avoir été salarié plusieurs années.

Vous n'avez pas tout de suite suivi ses pas.

Je n'aimais pas beaucoup la peinture quand j'étais jeune, peut-être un peu par réaction. Je voulais être menuisier, j'ai donc suivi les cours du Cei rue de l'Ouest à Paris et obtenu mon CAP puis un Brevet d'Agent en menuiserie. Je me destinai plutôt à travailler dans un bureau d'études. Mais le travail se trouvait à Paris et cela ne m'enchantait guère d'aller y travailler tous les jours. Mon père m'a alors proposé de le rejoindre dans l'entreprise en gérant une filière menuiserie. Il n'en faisait absolument pas mais ses clients étaient demandeurs. Au début j'étais le seul menuisier et puis l'équipe s'est étoffée.

Lecoq peinture est devenue Lecoq Père et Fils.

Oui c'était en 1983 et j'avais 23 ans. Très vite mon père est tombé gravement malade et j'ai pris la gérance de la société en 1990. J'ai décidé de garder ses deux spécialités et la menuiserie s'est beaucoup développée. Aujourd'hui c'est une entreprise de 10 personnes dont certains ont fait toute leur carrière chez moi.

Nous sommes aujourd'hui en 2014, 43 ans après votre papa, vous vous préparez à réitérer une action de mécénat, pourriez-vous nous en parler ?

En 1971, juste avant ma communion et le baptême de mon petit frère, mon père a repeint gratuitement les murs intérieurs de l'Eglise de Lévis. Le temps est passé par là et une rénovation de ces murs est aujourd'hui à prévoir. J'y pensais depuis quelques temps déjà mais par manque de temps je n'ai pas pu le faire avant. Ce sera plus facile qu'en 1971 puisque le chœur et la voûte de la nef ne sont plus peints, suite aux récents travaux laissant désormais la

Mr Vandevoorde nouveau propriétaire du domaine de Boissière Beauchamp

M Vandevoorde, originaire de Picardie, vient d'acquérir le château de la Boissière Beauchamp à la famille Amiot.



Ex propriétaire de deux hypermarchés en Picardie vendus l'année dernière, M Vandevoorde était à la recherche d'un domaine regroupant outre une belle demeure, des terres agricoles et des bois.

Après des recherches dans sa région natale, il a eu le coup de cœur pour cette propriété si proche de Paris et pourtant tellement rurale. Il connaissait déjà bien notre région, ayant fait son service militaire à Rambouillet au début des années 70.

Fils et petit-fils d'agriculteurs et très attaché à la terre, il retrouve un métier qu'il connaît bien, l'agriculture. Par ailleurs, grand amateur de chasse, il souhaite également faire perdurer la chasse commerciale sur le domaine.

Le lévisien du mois (suite) charpente en châtaignier apparente... Je pense pouvoir le réaliser en février ou mars et le chantier durera environ 2 semaines, nous allons utiliser de la peinture à la chaux. J'aime beaucoup cette église, j'y ai pas mal de souvenirs notamment en tant qu'enfant de chœur. Quelque part la boucle est bouclée.



Nous avons rencontré Nicolas l'un de vos fils suite à sa victoire à la coupe Georges Baptiste, concours européen prestigieux de service en salle, pourriez-vous nous donner de ses nouvelles ?

Il est parti à Londres travailler pendant 2 ans pour le restaurant Ducasse de l'hôtel Dorchester, il s'y plaît beaucoup. Mon aîné Guillaume est cuisinier au Bristol dans la brigade d'Eric Frechon à Paris. Nous les avons toujours laissés libres de leurs choix et ils ont choisi des métiers encore plus prenants, je crois, que le mien, mais ils s'y adonnent avec passion et c'est bien là l'essentiel.

Intempéries : à chacun de déneiger devant chez soi

La loi responsabilise les propriétaires ou locataires lorsque la partie de trottoir qui longe leur propriété est gelée ou enneigée. A chacun de déblayer la neige et d'assurer la sécurité des passants devant chez lui. La commune intervient sur la voirie et les accès aux équipements communaux.

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

La communauté de communes constituée entre les communes de Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Le Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse, prend le nom de « Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse ». Son siège est fixé « 9, grande Rue – 78720 Dampierre en Yvelines ».

Le déploiement du haut débit à Lévis Saint Nom

Les études viennent de démarrer. Orange présentera en avril le schéma directeur positionnant les armoires et Les études viennent de démarrer. Fin 2014 début 2015 seront déployés les réseaux finaux, allant de la rue au point de branchement (en limite de partie privative), rendant la propriété éligible au très haut débit, dans les rues ou sections de rues dont les réseaux ont été enfouis. Ces propriétés, environ 200, pourront faire appel au fournisseur d'accès internet de leur choix pour le branchement final. Ensuite, mais dans un calendrier non communiqué à ce jour, seront déployés les réseaux finaux entre la rue et le point de branchement dans les autres rues de la commune devant permettre de rendre tous les habitants éligibles au FTTH. L'opérateur rappelle qu'il a légalement 5 ans pour achever le déploiement, ce qui porte la date butoir à 2018.

Location des salles communales

Le règlement intérieur des salles communales et les tarifs de location ont été actualisés par le conseil municipal dans sa séance du 8 novembre 2013.

Les nouvelles dispositions portent essentiellement sur la salle de Girouard qui a fait l'objet d'une rénovation profonde. Elle dispose dorénavant d'un office équipé d'un four micro-ondes, d'un évier et d'un réfrigérateur. La salle de Girouard pourra être louée, selon disponibilités, tous les jours de la semaine et week-end, de 9 h à minuit.

Les tarifs de location qui ont pris effet au 1er décembre 2013 sont les suivants :

Grande salle centre polyvalent	450 euros
Petite salle centre polyvalent	250 euros
Salle de Girouard	300 euros

Pour une location simultanée de la Petite salle et de la Grande salle du centre polyvalent, le tarif de location sera de 600 euros.

Pour une mise à disposition de l'Office du centre polyvalent la veille à 21 heures, un supplément de 30 euros sera demandé.

C.C.A.S.

Notre rassemblement de fin d'année, auquel nous tenons beaucoup, a permis de réunir plus d'une centaine d'ainés de la commune.

Ce repas honoré par Madame le Maire et élaboré par notre traiteur local a reçu les félicitations des participants. Nous remercions également l'équipe de serveurs dirigée par un maître d'hôtel hors pair et l'animation, cette année « LE PETILLON » qui nous a fait retraverser les années 60 avant de nous entraîner sur la piste de danse. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014.



Résumé des réunions du conseil municipal

Séance du 8 novembre 2013

Convention avec Bouygues Telecom

Le conseil approuve les termes de la convention d'occupation privative du domaine public avec la société Bouygues Telecom pour l'installation d'une station radioélectrique sur le territoire de la commune.

Communauté de commune de la vallée de Chevreuse

Le conseil approuve la modification de l'article 1er des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (voir page 2).

Avenant au marché relatif à la création de 2 aires de jeux

Le conseil valide l'avenant n°2 au marché portant sur la mise en place d'un revêtement de type résine et granulés de caoutchouc en lieu et place d'un surfacage du sol par résine acrylique.

Contrat groupe d'assurance statutaire

Ce contrat qui garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires arrivant à échéance en 2014, la commune se joint à la procédure de renégociation du contrat qui va être engagé début 2014. Le conseil se réserve d'adhérer ou non au nouveau contrat selon les taux de cotisation qui lui seront soumis.

Location des salles communales aux lévisiens

Le conseil approuve le règlement intérieur relatif aux conditions générales et les tarifs de location des salles communales aux particuliers.

Questions diverses

- Une réunion sera organisée par la Commission enfance éducation le mardi 12 novembre 2013 sur la réforme des rythmes scolaires.

- Une consultation est en cours pour la livraison de repas pour l'école des Sources et le centre de loisirs, à effet au 1er janvier 2014.

- Il est évoqué l'implantation éventuelle de caméras sur les différentes voies d'accès à la commune et d'une remontée d'événements suspects à la mairie afin de saisir la gendarmerie.

Séance du 5 décembre 2013

Mandatement des dépenses d'investissement

Budget Commune et budget assainissement.

Le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1er janvier 2014 et la date d'adoption du Budget Primitif 2014 conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Soit un maximum de 290 000 euros pour le budget commune et 103 000 euros pour le budget assainissement.

Fourniture de repas pour l'école et le Centre de Loisirs

Un nouveau marché sera conclu avec la société Yvelines Restauration pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2014. Ce marché pourra être reconduit annuellement deux fois. Le maire est autorisé à signer ce marché de fourniture et de livraison.

Tarifs du restaurant scolaire

De nouveaux tarifs sont fixés à effet du 2 janvier 2014 (voir page 2)

Convention piscine de Chevreuse

Le conseil approuve les termes de la convention d'utilisation de la piscine intercommunale du SIVOM de Chevreuse pour l'apprentissage de la natation des scolaires de Lévis Saint Nom. Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2013/2014.

Convention avec l'association Jazz à Toute Heure

Le conseil autorise le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association Jazz à Toute Heure pour la tenue d'un concert le 14 mars au Centre polyvalent d'Yvette.

Rapport annuel du SIASY

Le conseil prend acte du compte-rendu d'exploitation de la station d'épuration du SIASY de l'année 2012.

Rapport annuel du SIRYAE

Le conseil prend acte du rapport annuel 2012 du SIRYAE sur le prix et la qualité des services de

l'eau potable ainsi que le rapport annuel 2012 du délégataire (SAUR).

Décision modificative n°2 (commune)

Le conseil adopte la décision budgétaire modificative n°2 annexée à la présente délibération.

Nouvel accueil de loisirs : Demande de subvention auprès de la CAF

Le conseil sollicite auprès de la CAF, les subventions les plus élevées possibles pour les travaux de construction d'un nouvel accueil de loisirs.

Questions diverses

- Monsieur Laurent LECOQ propose ses services pour repeindre bénévolement toute la surface intérieure de l'église.

- Après débat, les élus envisagent de ne pas augmenter les impôts en 2014.

- Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les bases minimum afin de ne pas alourdir la fiscalité des entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000 €, possibilité ouverte par le projet de loi des finances 2014 en contrepartie des aménagements relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE) due par les petites entreprises.

- Les élus évoquent les projets d'investissement à inscrire au budget primitif 2014.

- Le conseil municipal prend acte de l'avancement des travaux de la commission enfance éducation sur le projet de nouvelle organisation liée à la réforme des rythmes éducatifs.



Tarifs du restaurant scolaire applicables au 2 janvier 2014

Tarifs du restaurant scolaire	Le repas
TARIF 1 (QF annuel inférieur à 7 375)	3,05 €
TARIF 2 (QF annuel de 7 376 à 10 000)	3,46 €
TARIF 3 (QF annuel de 10 001 à 17 500)	3,94 €
TARIF 4 (QF annuel supérieur à 17 501)	4,05 €
Dépannage (voir règlement) le tarif T4 s'applique dans tous les cas	4,05 €
Tarif panier repas fourni par la famille dans le cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) validé	3,57 €

QF ANNUEL = revenus imposables, cumulés des deux parents, divisés par le nombre de parts.

Le calcul du quotient familial est établi par année civile et se base sur l'avis d'imposition de l'année précédente. A défaut de justification des revenus, le tarif le plus élevé est appliqué.

Inscriptions pour la rentrée 2014

Vous pouvez inscrire dès à présent à l'école des Sources vos enfants nés en 2011.

Vacances zone C

Vacances d'hiver : du samedi 15 février 2014 au dimanche 2 mars 2014.

Vacances de printemps : du samedi 12 avril 2014 au dimanche 27 avril 2014.

Le futur Centre de Loisirs « les Petits Câlin »



L'accueil de loisirs à Lévis Saint Nom a été repris par la Caisse des Ecoles en 2002. Il a pu répondre au besoin croissant des familles en utilisant les locaux du centre polyvalent, de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Aujourd'hui les conditions d'accueil des jeunes enfants ne sont plus satisfaisantes.

Un projet de construction a été élaboré et présenté aux lévisiens en septembre 2012 dans le cadre du projet de centralité d'Yvette. Il en était une des composantes. La commune a depuis poursuivi sa réflexion et demandé les financements du Conseil Général des Yvelines, de la Région Ile de France au titre du contrat rural et de la Caisse d'Allocation Familiale. Le permis de construire a été attribué en novembre dernier.

Un nouveau projet a été élaboré et répond aux objectifs suivants :

- mettre à la disposition du Directeur un bureau dédié, lui permettant d'accomplir tâches administratives et préparation du service dans les meilleures conditions de travail et de confidentialité. Ce bureau pourra également faire office d'infirmerie
- accueillir dans des conditions satisfaisantes tous les enfants du service extra-scolaire en un même lieu (avec un Directeur présent et pouvant correctement diriger l'ensemble), dans un bâtiment adapté aux moins et plus de 6 ans, dans des conditions satisfaisantes de sécurité (enceinte scolaire close)
- améliorer les conditions d'accueil du service périscolaire : les 50 enfants du périscolaire hors étude seront en effet tous regroupés dans ce nouveau bâtiment, améliorant de fait les condi-

tions d'organisation, de fonctionnement, de service, de sécurité. Les 30 enfants qui en moyenne sont inscrits à l'étude pourront la faire dans l'école élémentaire.

- sécuriser les enfants dans une enceinte close éloignée de la route

- disposer de locaux répondant aux normes actuelles offrant notamment l'accessibilité aux personnes handicapées.

Il permettra par la même occasion de contribuer aux dispositions nécessaires à la mise en place la réforme des rythmes scolaires qui a pour conséquence première pour la commune une augmentation de la fréquentation du service après l'école. En complément des locaux de l'école des Sources il contribuera à l'accueil des enfants dans de meilleures conditions.

Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment clairement dédié à l'Accueil de Loisirs, dans l'enceinte scolaire.

Le nouveau bâtiment, d'une surface de 228 m², comprendra notamment trois salles d'activités (60 m², 32 m² et 20 m²), un espace d'activité cuisine, un bureau de Direction, un local de stockage et des sanitaires.



Application de la réforme des rythmes scolaires à Lévis-Saint Nom

La commission communale enfance-éducation a travaillé pendant plusieurs mois, sur la mise en place des nouveaux rythmes éducatifs pour la rentrée de septembre 2014.

En collaboration avec les différents acteurs concernés, représentants des parents d'élèves, enseignants, représentants associatifs, responsables des services extra et périscolaires, personnels de restauration scolaire, elle a analysé plusieurs solutions d'emplois du temps sous l'angle

- du respect du rythme chrono-biologique de l'enfant en fonction de sa tranche d'âge,
- du respect de l'organisation du travail de l'équipe enseignante,
- du respect de l'organisation des parents pour récupérer leurs enfants après l'école,
- de la capacité à améliorer la qualité de l'offre périscolaire sans toutefois l'imposer aux familles,
- de la capacité à limiter le coût pour les familles et pour la municipalité,
- de la capacité à accueillir un public en augmentation en fonction des locaux à disposition,
- de la capacité à recruter une équipe pérenne d'animateurs et d'intervenants en mesure de proposer des activités variées.

Un questionnaire adressé aux familles a permis d'affiner la réflexion et de dégager des consensus, notamment sur la régularité des horaires et l'objectif de réduction de la journée de travail des enfants (objectif premier de la réforme).

Si le groupe de travail s'était majoritairement exprimé favorable à un début de classe à 8h45 et une fin d'école à 15h45 un grand nombre de familles s'est dite favorable à une fin d'école à 16h ce qui a conduit la commission à fixer les horaires de la semaine scolaire

**de 9 h à 12 h et 13 h 45 à 16 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
et de 9 h à 12 h le mercredi (*)**

Si ce choix permet

- des horaires réguliers propices aux apprentissages pour les enfants,
- des journées de 5h15 dans l'esprit de la réforme,
- un public maternel de petite section pouvant faire la sieste,
- une plus grande facilité pour les parents de fratries à récupérer leurs enfants qui finiront tous à la même heure,
- du temps périscolaire en périphérie et non au milieu de la journée de classe donc non imposé aux familles qui peuvent récupérer leurs enfants,
- le départ échelonné des enfants après le temps de classe,
- la maîtrise du surcoût pour les familles et la collectivité (frais de personnel en augmentation)

Il ne sera pas possible

de mettre en place les activités « TAP » en prolongement de la journée d'école compte-tenu des contraintes d'espaces et de locaux mais aussi de recrutement d'intervenants capables d'animer des activités variées et de qualité.

Mais en contrepartie

le choix des horaires retenus permettra aux associations de mieux adapter leur offre de services aux nouveaux rythmes éducatifs, les enfants étant disponibles plus tôt qu'actuellement, d'autant que l'organisation d'un service périscolaire autorise de libérer les enfants de manière souple afin qu'ils puissent rejoindre les activités associatives sans perturber le service.

Un premier bilan sera réalisé au terme de la première année de mise en place de cette réforme par la commission communale enfance-éducation. En cas de besoin l'organisation, les horaires et les activités pourront être aménagés.

(*) les horaires actuels sont : 9h à 12h et 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Agenda

Janvier

Samedi 25 : Audition piano, salle Polyvalente (F2L)

Dimanche 26 : Bal country, 14h30-18h, salle polyvalente (LDLC)

Février 2014

Samedi 1er : Permanence UFC Que Choisir, 10-12h, salle polyvalente

Samedi 8 : Concert de musique classique, salle polyvalente (F2L)

Samedi 8 : Café littéraire, 10h30 - 12h00, salle polyvalente

Samedi 15 : Permanence UFC Que Choisir, 10-12h, salle polyvalente

Jeu 20 : bal de la chandeleur, salle polyvalente (JA)

Mars

Samedi 1er : Permanence UFC Que Choisir, 10-12h, salle polyvalente

samedi 8 : Assemblée Générale annuelle des adhérents à 10h au CPY (UFC)

Samedi 8 : Café littéraire, 10h30 - 12h00, salle polyvalente

Vendredi 14 : Concert Jazz, 20h30, salle polyvalente (Jazz à Toute Heure)

Samedi 15 : Permanence UFC Que Choisir, 10-12h, salle polyvalente

week-end des 22 et 23 mars : salon des arts (F2L)

Dimanche 23 : élections municipales, 1er tour Girouard)

Dimanche 30 : élections municipales, 2ème tour (Girouard)

Café littéraire tous les 2ème samedi de chaque mois, 10-12h, Centre Polyvalent (Graines et Cultures)

Permanence UFC Que Choisir les 1er et 3ème samedis de chaque mois (10-12h,) et sur rendez-vous le mardi après-midi.

Carte d'identité : durée de validité prolongée de 5 ans

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Cette prolongation de 5 ans ne s'applique pas aux CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois les CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014, mais aussi celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour ces dernières, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

Etat civil

Naissances

Vaiani Mélissa, Anita, Olivia née le 23/10/2013
Morisset Tom, Frédéric, Patrick né le 07/11/2013
Lavy Lucas Samuel né le 11/11/2013
Cobian Elsa, Martine, Michèle née le 28/12/2013

Décès

Mme Grosjean Madeleine décédée le 25/11/2013
M. Daudin Pierre décédé le 16/12/2013

Élections municipales à Lévis : nouveau mode de scrutin

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin a évolué depuis les dernières élections conformément à la loi du 17 mai 2013.

Ainsi, à Lévis Saint Nom le système combinera scrutin majoritaire à 2 tours et scrutin proportionnel. Ce mode de scrutin qui était réservé auparavant aux communes de 3.500 habitants et plus est étendu par la loi aux communes de plus de 1.000 habitants.

La liste qui obtiendra le meilleur résultat obtiendra 50 % des sièges. Les autres sièges seront répartis entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans. Après son élection, le conseil municipal élira en son sein le maire et ses adjoints.

Les élections européennes 2014 sont fixées au dimanche 25 mai 2014.

Vote par procuration

Les électeurs pourront désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne. En effet, un décret publié au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013 simplifie l'exercice du droit de vote par procuration.

Attention, certaines mentions devant être remplies devant les autorités habilitées, il faudra néanmoins se présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail afin de valider sa demande de vote par procuration.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1604.xhtml>

Monoxyde de carbone : attention aux risques d'intoxication

Avec une centaine en moyenne de décès par an, le CO est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Incolore et inodore, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant qui peut être mortel en moins d'une heure.

Des appareils de chauffage, des conduits de fumée mal entretenus, des appareils inadaptés, une mauvaise aération peuvent provoquer ce type d'intoxication.

Les symptômes sont maux de têtes, nausées, vertiges... En cas de doute sur la présence de monoxyde de carbone, aérez les locaux, évacuez les si nécessaires et d'appellez les secours (le 15 (Samu), le 18 (pompiers) ou le 112)

Vos petites annonces

Ordinateur

Cours d'informatique à domicile et dépannage: initiation à windows et internet, optimiser et faire évoluer son pc, installation internet, Wi-Fi, création site internet, récupération données perdues, toutes réparations pc...

Tarifs sur mon site internet : <http://www.diadem.1s.fr/>

Tél 09.52.61.04.78 après 19H chèques emploi service universel et autres paiements acceptés....



Le coin du jardinier

Nous allons parler cette fois des plantes vivaces.

Pourquoi ? Parce qu'elles sont faciles à cultiver et restent en place plusieurs années. De plus, elles sont souvent très jolies et apportent à la fois couleurs, formes et parfums très variés.

Elles comprennent des espèces qui conviennent pour tous les coins du jardin étendu ou non, ombragé ou ensoleillé, humide ou sec....

Elles semblent mourir en hiver mais refleurissent encore plus belles l'année suivante, et ainsi de suite pendant de nombreuses années d'où le nom de plantes vivaces.

Certaines comme la rose de Noël ou Hellébores sont même persistantes. Elles ont en effet la faculté de garder en permanence leurs feuilles ce qui permet d'avoir un décor de verdure même en hiver.

Quand planter votre plante vivace ?

Dans notre région aux hivers plutôt froids et humides et surtout si les sols sont lourds, la plantation printanière est préférable.

Mais la plantation avant l'hiver est nécessaire pour les plantes vivaces à floraison printanière. Cela doit se faire dès le début de l'automne de façon à ce qu'elles soient bien établies avant l'arrivée des froids et des fortes pluies. Elles acquièrent alors des forces supplémentaires pour mieux refleurir au printemps.

Choix des plantes vivaces

- Parmi les vivaces de printemps on peut citer l'ancolie, le myosotis, la valériane, le muguet, le cœur de Marie, la digitale, l'iris, le lupin, la pivoine, le pavot d'Orient, la primevère,...

- Dans les vivaces d'été on peut trouver l'acanthé, l'achillée, la rose trémière, la campanule, le bleuet, la marguerite, le pied d'alouette, l'œillet, l'hémérocalle, le phlox, la renouée, la sauge, la scabieuse, l'astilbe...

- Quant aux vivaces d'automne on peut parler d'anémone du Japon, l'aster d'automne, le sedum, l'Helianthus,...

- Les vivaces d'hiver regroupent l'hellébore, le bergénia, des primevères, l'adonide, la violette odorante,...

Le gros avantage des plantes vivaces est de ne nécessiter qu'un entretien réduit. Il suffit de désherber, d'apporter une fumure en fin d'hiver et de limiter la prolifération des sujets trop envahissants.

Lorsque les plantes deviennent trop denses ou trop envahissantes, on peut alors pratiquer ce que l'on appelle la « division des vivaces ». On arrache alors les touffes de plantes et on partage les touffes par deux ou par quatre. Ces nouveaux plants peuvent être ensuite installés ailleurs dans le jardin ou offerts à des amis. Le bouturage et le marcottage sont aussi un excellent moyen de multiplication des vivaces.

La grandeur d'une plante vivace dépend des espèces et varie de 15 cm à plusieurs mètres. Les plantes vivaces de basse taille conviennent bien à la garniture des rocailles, talus et à la confection de bordures. Les vivaces de haute taille peuvent être mises en massifs, seules ou avec des espèces.

Vous pouvez aussi cultiver les vivaces en pots sur vos balcons ou terrasses. Œillets de rocaille, saponaires, campanules et poivres de muraille jaune sont des plantes basses, faciles à cultiver et très décoratives. Elles peuvent constituer une combinaison merveilleuse pour un grand pot, un bac à fleurs ou tout grand récipient décoratif.

N'oubliez donc pas ces plantes car elles s'adaptent à toutes les situations et facilitent énormément le travail du jardinier.

A bientôt et bon jardinage.

Daniel de l'AMICALE



Mairie de Lévis Saint Nom

Place Yvon Esnault 78320 Lévis Saint Nom-

Tel : 01 34 61 82 05 - Fax : 01 34 61 49 94 - Site : www.levis-saint-nom.fr

E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 17 h 30

Mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h

Samedi de 10 h à 12 h (Etat civil seulement)



Vie locale

Remise des médailles du travail



Marie-Luce Dubois

4 personnes ont reçu une Médaille d'Honneur du Travail, médaille destinée à récompenser l'ancienneté des personnes salariées.

- La Médaille d'Argent a été décernée à Stéphane Duval, employé communal,
- La Médaille d'Or d'Honneur Agricole à Christine Devenelle,
- Le Grand Or a été remis, pour 40 ans de service, à Marie-Luce Dubois et à Grégoire Gabourg.

A l'issue de cérémonie des vœux, Anne Grignon a remis officiellement les diplômes à chaque récipiendaire.



Christine Devenelle



Stéphane Duval



Grégoire Gabourg

Lauréats du concours illuminations de Noël

Plus bel élément décoré



Comme chaque année la Commission culture animation de Lévis Saint Nom a invité les lévisiens à participer au traditionnel concours d'illuminations de Noël. Celui-ci s'est déroulé du dimanche 1 au vendredi 20 décembre 2013.

Trois prix ont été décernés. le prix de l'originalité a été décerné à la Famille RE-NAUD - 24, rue de la Porte Dorée

Celui du plus bel élément décoré à la Famille ROUICHI - 25, route d'Yvette

Celui de la plus belle réalisation à la Famille TISSIER - 36, rte de Maison Blanche

Originalité



Plus belle réalisation



PNR de Chevreuse : Un lien c'est tout ! : le livre-objet du collectif PetitPoisPrincesse,



En 2012, le collectif PetitPoisPrincesse, a réalisé une création

à partir de recueils de paroles et d'images auprès des habitants du Parc. Il est venu à la rencontre des lévisiens en juillet 2012. L'objectif étant d'interroger le sentiment d'appartenance au nouveau territoire et de rapprocher les hommes et les lieux. Le résultat – un spectacle et une exposition de photographies – a livré un portrait pertinent, à la fois fidèle et ironique du territoire... qui donne à réfléchir...

Ce livre-objet propose de garder la vision exprimée par les

habitants du Parc naturel sur leur lieu de vie, de conserver leurs mots et leurs expressions, les points de vues qu'ils traduisent, tout en rassemblant l'ensemble des portraits réalisés pendant la résidence. Une présentation humaine et sensible de notre Parc naturel, que l'on vous laisse découvrir... En vente à la Maison du Parc.

Mail : ecohabitat.pnr.chevreuse@orange.fr



Jeunes d'Autrefois



Le jeudi 21 novembre 2013, notre Club avait convié nos adhérents au repas de fin d'année dans la salle polyvalente, avec le concours de Dominique POURRE, animateur



connu dans le Nord de la France et chez nos voisins belges. Cette journée fut très réussie et appréciée par tous les membres du Club. Nous nous sommes retrouvés le Jeudi 19 Décembre pour la bûche de Noël offerte à tous nos membres et clore cette année 2013 en dansant.

Prochains rendez-vous : le jeudi 16 Janvier 2014 pour notre Assemblée Générale, et le jeudi 20 Février 2014 pour notre bal de la chandeleur Amitiés à toutes et tous.

NECROLOGIE :

A la suite d'une longue et douloureuse maladie Madeleine GROSJEAN nous a quittés. Membre du Bureau du Club depuis de longues années, elle était toujours disponible et aimée de tous. Nous adressons à toute sa famille nos condoléances les plus sincères. Son souvenir restera longtemps parmi nous.



Après le super concert de Jissey et la belle performance du Petit Atelier Lyrique, l'automne s'est achevé par la prestation de 3 groupes de danseuses pour le Téléthon. Les enfants étaient très motivés pour participer à cet évènement et ont su communiquer leur enthousiasme sur scène. Merci à eux ainsi qu'à Sophie, notre professeur, qui n'a ménagé ni son temps, ni son énergie, pour le succès de ce spectacle.



Pour 2014, notre première animation concerne les élèves de piano qui sont invités à participer à une **audition collective, le 25 janvier après-midi**. Il s'agit d'une rencontre entre élèves pour favoriser l'écoute mutuelle et la détente face à un auditoire.

Les autres dates à retenir sont :

- **le samedi 8 février au soir** : concert de musique classique
- **le week-end des 22 et 23 mars** : salon des arts
- **les vendredi 13 et le dimanche 15 juin** : galas de danse
- **le samedi 21 juin** : concert des élèves de piano et guitare

Très bonne année 2014 à tous !

L'ensemble des bénévoles de l'UFC de Lévis Saint Nom vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



L'année qui s'achève a été couronnée par quelques beaux succès pour l'UFC, notamment l'opération «Gaz moins cher ensemble» qui a permis d'obtenir une offre finale particulièrement attractive avec une économie de 15,5% par rapport au tarif réglementé du KWh de gaz de novembre.

La nouvelle année qui commence devrait être une année consumériste riche, notamment sur des dossiers engagés de longue date.

- La nouvelle loi consommation, qui devrait être promulguée avant l'été et apporter son lot de nouveautés et d'amélioration pour les consommateurs, à commencer par la création des actions de groupe pour mieux vous défendre dans vos litiges collectifs.
 - Le procès Assel, dans le scandale de la TEOM et du SICTOM, qui devrait (enfin) être jugé en appel.
 - Et d'autres dossiers non moins « chauds » tels la 4G ou le haut débit Internet qui pourraient aussi bien occuper ce début d'année.
- Retrouvez tout le détail de ces dossiers sur notre site Internet : www.ufc-levis78.org et venez nous rencontrer à nos permanences tous les 1er et 3ème samedis du mois au Centre Polyvalent d'Yvette. www.ufc-levis78.org



Lévis Country Line Dance

L'association Lévis Country Line Dance s'est mise aux couleurs de Noël le 5 décembre dernier : entre 2 airs country, nous avons organisé un repas de Noël pour un moment de partage et de convivialité très apprécié.

Le 29 septembre nous nous sommes produits aux Essarts Le Roi, dans le cadre du Rallye des Voitures Anciennes.

LCLD se propose de faire une démo suivie d'une initiation pour accompagner une rencontre festive ou un temps fort dans la vie de votre association.

Prochain stage country le dimanche 26 janvier 14h30-18h salle polyvalente.



<http://leviscountry.free.fr/lcld78@gmail.com> Tél : 06 03 71 67 65



L'année tennistique a bien démarré, les cours enfants du jeudi, avec Marc, et adultes, le samedi, avec Guillaume, sont bien remplis. Nous avons reconduits l'accord avec le club d'Auffargis, qui permet à nos compétiteurs de s'entraîner avec Emilie en couvert. Les compétitions de double sont en cours, celles de + 35 ans vont démarrer en janvier.

Les deux initiatives conviviales de ce 1° trimestre ont été bien reçues par les adhérents, que ce soit les doubles-surprises d'octobre que le « beaujolais-tennis » de novembre. La prochaine initiative pour les adultes est la « galette », le dimanche 19 janvier à partir de 14h30.

Le nombre d'enfants en âge d'être inscrit(e)s au mini-tennis étant en hausse depuis 2 ans, nous avons pu organiser une petite animation pour fêter Noël le 14 décembre. Les enfants ont pu jouer contre leurs parents avec raquettes et balles de mini-tennis, puis il y eu le goûter, avec distribution de petits cadeaux. Vous voulez nous rejoindre ? Alors n'hésitez pas à nous contacter :

- Site du TCL : <http://www.club.fft.fr/tc-levis/> - Mail du club : 38780133@fft.fr - Renseignements et inscriptions : Manuela Le Borgne (06 87 11 19 99), Elisabeth Flandin (01 34 61 73 47), Michèle Dormois (01 34 61 04 42)

LES NOUVELLES DE LA RECRE

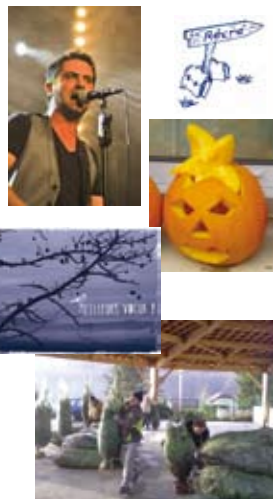
LE BEL AUTOMNE DE LA RECRÉ

Octobre : une quarantaine d'apprentis sculpteurs ont fait peur à une bande de citrouilles ! Bravo à tous pour cet atelier Halloween !

Novembre : les dieux du rock'n roll étaient au-dessus de Lévis pour accompagner Jissey, ses musiciens et une salle conquise ! Bravo les artistes et la technique !

Décembre : les sapins et les cartes de vœux sont arrivés à temps pour les fêtes ! Merci pour vos commandes et merci aux livreurs !

BELLE ANNÉE 2014 À TOUS



Préservation des rapaces nocturnes

Exposits nature et environnement

Protection des batraciens - Gestion du crapaud

Randonnées Balades, et visites

Préservation du patrimoine : Mur du Marchais...

Projet en cours: Pour suite des greffes et bouturages et inventaire des anciennes sentes de Lévis

Conseils de jardinage

Comment nous joindre : Président : Daniel GROS 02 07 10 07 74 84 (C) cranbagnon@free.fr

Association pour la Mise en valeur du CAdre naturel et culturel de Lévis

L'Amicale change son équipe et vous invite à la rejoindre pour partager ses projets.

Les projets de l'Amicale portent sur la découverte et la préservation de notre patrimoine naturel et culturel :

- Protection des batraciens par la gestion du crapaud
- Préservation des rapaces nocturnes comme les chouettes
- Apport de connaissances sur la nature et l'environnement au travers d'exposits
- Préservation de notre patrimoine : entretien de la basse cour du Marchais
- Multiples marches et randonnées sportives ou récréatives
- Balades et visites organisées par l'Amicale ou avec d'autres organisations comme le Parc Naturel
- Continuation de la rubrique « Jardinage » dans Lévis Infos

Bonne année à tous

